



Perte volontaire emploi fonction publique et indemnisation

Par imaga, le **28/01/2020** à **02:34**

Bonjour,

Mon attestation assedic nomme le motif "de fin de contrat CDD".

Mais mon certificat de travail mentionne lui que le contrat a pris suite à mon initiative et par conséquent est considéré comme une perte volontaire.

J'ai lu qu'un agent public démissionnaire pouvait faire valoir ses droits à l'assurance chômage à condition d'avoir travaillé 91 jours ou 455 heures dans le secteur privé.

Or, il n'apparaît pas que je sois considérée comme démissionnaire et rien dans les textes de loi pour les personnes ayant refusé un renouvellement de contrat apparaît pour également bénéficier de cette dérogation.

Quelles options s'offrent donc à moi ?

En vous remerciant par avance pour votre aide.